



Paris, le 23 mai 2013

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **ININITIS lance ses prochaines Universités les 27 et 28 juin 2013 à Marseille**

Ces formations validantes de très haut niveau sont ouvertes à l'ensemble des CGPI adhérents et non adhérents, + de 50 CGPI y sont attendus. Elles permettront de valider entre 10 et 15 heures de formation et peuvent être prises en charge dans les coûts de formation auprès des OPCA.

Cette année, le groupement a choisi pour thème principal celui de la facturation des honoraires "**comment facturer des honoraires ?**" un sujet d'actualité et un vrai "casse-tête" pour les conseillers en gestion de patrimoine. Mettre le conseil au cœur de leur activité est un vrai défi pour 80% d'autres eux. Comment passer d'une approche "produits" à une approche "conseils" et en recevoir une rémunération adéquate ? Pascal Pineau de METISSE Finance, organisme de formation de Coaching et d'accompagnement dédié au monde de la Finance animera cet atelier.

D'autres grands thèmes seront abordés lors de ces 2 journées comme :

- les **nouveautés fiscales Franco-Suisse**, atelier animé par Maître Philippe Rebattet, Notaire Groupe d'Althemis
- et la constitution, le fonctionnement et la transmission **d'une Holding**, atelier animé par Jacques Duhem de Jacques Formation.

Ces Universités, nécessaires pour maintenir un excellent niveau d'expertise, permettent d'assurer une mise à jour des connaissances techniques et commerciales assurées par des intervenants extérieurs reconnus dans leurs spécialités. Ces universités sont de véritables lieux d'échanges et de rencontres entre tous les adhérents.

---

#### **A propos d'Ininitis** ([www.ininitis.fr](http://www.ininitis.fr))

ININITIS, lancé officiellement en janvier 2009 par Bruno Delpout, est un groupement de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, construit autour de trois valeurs essentielles : **Proximité, Indépendance et Compétence** et développant un concept unique.

Ininitis offre au CGPI un ensemble d'outils, de process et de services pour lui permettre d'exercer dans les meilleures conditions son activité avec un objectif principal : le développement commercial et la valorisation de son cabinet **sans remise en cause de son indépendance et sans aucune cession de pourcentage sur son chiffre d'affaires.**